



inscription hypothécaire

Par **carolinemarie**, le **22/07/2024** à **06:45**

Bonjour,

Mon ex-mari à vendu des parts de société lorsque nous étions mariés, il m'a spolié de ma part avec la complicité de son avocat qui détenait les sommes sur son comptes carpa **l'assurance de ce compte carpa m'a remboursé.** l'inscription de cette hypothèque **à son seul nom** été notifié **après le divorce** sur le bien qui était la résidence secondaire ou je réside avec l'accord du tribunal

L'inscription au départ était provisoire puis définitive. normalement elle aurait dû être sur la résidence principale étonnant non? Mon ex mari demeure aux seychelles depuis plusieurs années (un paradis fiscal ou il est impossible de récupérer la créance).le créancier à fait une saisie arrêt sur sa pension de retraite "dérisoire par rapport au montant de la créance. ma résidence doit me revenir (par jugement du tribunal). l'inscription est toujours en vigueur. J'ai 76 ans cette affaire dure depuis 2007. Si je devais vendre mon habitation ce n'est pas possible si je veux faire une donation à mes enfants je crois que c'est impossible aussi. comment me débarrasser de cette inscription hypothécaire ? Merci de me faire savoir ce que je peux encore faire. Bien cordialement.

AG

Par **Marck.ESP**, le **22/07/2024** à **08:38**

Bonjour et bienvenue

Votre cas n'est pas courant et nécessiterait une prise en main par un avocat...